1 Introduction
2 Analyse des dangers : sdb-5025-be-fr_acetone
2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS
2.2 Erreurs de classification
2.2.1 Produit
2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit
2.4 Dangers et/ou mesures par voie d'exposition
2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes
2.5.1 Acétone
2.6 Protections individuelles et collectives à envisager
2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

| | |
|---|---|
| Tilte | EmillA – Analyse des dangers du produit sdb-5025-be-fr_acetone |
| Company | Carl Roth GmbH...Co. KG |
| Date | 2026-11-23 |
| Version | Rev0 |
| Auteur | Emilia 0.8.1 |

# 1 Introduction

Le présent rapport analyse les dangers intrinsèques du produit **sdb-5025-be-fr_acetone**.

L'analyse vise à répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les dangers associés au produit et à ses substances ?
- Les substances présentes sont-elles soumises à des valeurs limites d'exposition ou à des classifications particulières (CMR, SEVESO, ...) ?
- Quels sont les dangers pour la santé connus pour ces différentes substances ?
- Est-ce que la FDS reçue présente potentiellement des erreurs (obsolescence, changements dans les classifications de l'ECHA, ...) ?
- Quelles mesures de prévention doivent être envisagées lors de l'utilisation de ce produit ?

La fiche de données de sécurité (FDS) a été traitée à l'aide de l'outil d'intelligence artificielle **EmilIA** développé par **Modyva**. Les résultats ont été revus et contrôlés par Modyva.
L'analyse se limite à une analyse des dangers. L'exposition au risque basée sur les conditions réelles d'utilisation in-situ n'a pas été évaluée.

Cette étude est basée sur les prescriptions et recommandations suivantes :

- LIVRE VI — Agents chimiques, cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques
- Fiches toxicologiques de l'INRS
- Directive 2012/18/UE (SEVESO)
- Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)
- Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) — Annexe XVII / Annexe XIV
- Règlement (UE) 2019/1021 (POP)
- Règlement (UE) 528/2012 (Biocides)

# 2 Analyse des dangers : sdb-5025-be-fr_acetone

Dans la suite, nous détaillons les dangers associés au produit **sdb-5025-be-fr_acetone**, les éléments potentiellement erronés ou obsolètes relevés dans la FDS, les classifications des différentes substances présentes et les protections individuelles à envisager.

## 2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS

| PROPRIÉTÉ | VALEUR |
|---|---|
| Fabriqué par | Carl Roth GmbH...Co. KG |
| État physique | liquide |
| Forme | - |
| pH | 5 – 6 |
| Usage | substance chimique de laboratoire, utilisée en laboratoire et à des fins d'analyse |
| Date FDS | 2024-09-18 |

La FDS date du 2024-09-18. Elle a donc 2 an(s).

# 2.2 Erreurs de classification

## 2.2.1 Produit

EmillA a identifié les erreurs de classification potentielles suivantes dans la FDS :

- La substance Acétone devrait être classée H225 selon les dernières classifications harmonisées publiées par l'ECHA
- La substance Acétone devrait être classée H319 selon les dernières classifications harmonisées publiées par l'ECHA

# 2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit

**Mention d'avertissement** : Danger

**Pictogrammes (SGH)** :



Inflammable



Nocif / Irritant

**Mentions de danger** :

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**Conseils de prudence** :

- P210 P210
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

**Transport** :

- ADR : 3
- RID : 3
- ADN : 3
- IMDG : 3
- IATA : 3
- UN : 1090

## 2.4 Dangers et/ou mesures par voie d'exposition

skin : Rincer la peau à l'eau (ou se doucher). Retirer les vêtements contaminés.

eyes : Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante. En cas d'irritation, consulter un ophtalmologue.

ingestion : Rincer la bouche. Appeler un médecin en cas de malaise.

inhalation : Fournir de l’air frais. En cas de malaise ou de doute, consulter un médecin.

# 2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes

## 2.5.1 Acétone

**Identification**

- N° CAS : 67-64-1
- N° EINECS : 200-662-2

**Concentration** :from 99.0 to 100.0

**Dangers** :

- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

**Réglementation & Valeurs limites**

| RÉGLEMENTATION | PRÉSENCE / VALEUR |
|---|---|
| Classé CMR | Non |
| REACH Annexe XVII (restrictions) | Non |
| REACH Annexe XIV (autorisation) | Non |
| Règlement POP | Non |
| RPB (Biocides) | Non |
| Seveso (phrases H pertinentes) | Oui |
| VLE – Code du Bien-être au travail | VLE-8h (ppm) : 246.0 - VLE-8h (mg/m³) : 594.0 - VLE-15min (ppm) : 492.0 - VLE-15min (mg/m³) : 1187.0 |

#### 2.5.1.1 PROPRIÉTÉS

**FICHEOctobre 2018Fiche n°3 - AcétoneFiche présentant l'essentiel des données d'hygiène et de sécurité relatives à« Acétone »avec un rappel de la réglementation française et des recommandations techniques et médicales.En savoir plus**

Généralités | Caractéristiques | VLEPMesurage | Incendie - Explosion[1-3, 26-28] | Pathologie - Toxicologie | Règlementation

Recommandations Bibliographie

## 2.6 Protections individuelles et collectives à envisager

| ZONES À PROTÉGER | MESURES À ENVISAGER |
|---|---|
| Mains | Gants • Matériau : caoutchouc butyle. • Épaisseur : 0,7 mm. • Temps de rupture/perçage (perméation niveau 6) : > 480 minutes. |
| Yeux | Protection des yeux/du visage • Utiliser des lunettes de protection avec protection latérale (couvre les côtés). |
| Peau | - |
| Système respiratoire | Masques respiratoires / filtres • Nécessaire lors de la formation d'aérosols ou de nébulosité. • Type : AX (filtres antigaz et filtres combinés contre les composés à bas point d'ébullition). • Code couleur : marron. |
| Corps | Vêtements de protection / combinaisons • Vêtements ignifuges recommandés. |

## 2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

| ZONES À PROTÉGER | MESURES À ENVISAGER |
|---|---|
| Précautions à prendre pour une manipulation sans danger | - Mettre à disposition une ventilation suffisante. - Lorsqu'ils ne sont pas utilisés, garder les récipients hermétiquement fermés. - Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles – Ne pas fumer. - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. - En raison du danger d'explosion éviter tout écoulement des vapeurs dans les caves, les cheminées et les fosses. - Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. - Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. - Ne pas fumer pendant l'utilisation. |
| Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités | - Stocker dans un endroit bien ventilé. - Maintenir le récipient fermé de manière étanche. - Utiliser une ventilation locale et générale. - Conserver à l'abri des matières comburantes (ex : oxydants). - Mettre à la terre / assurer une liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. - Température de stockage recommandée : 15 – 25 °C. Incompatibilités potentielles - Observez le stockage compatible des produits chimiques. - Matières incompatibles : voir rubrique 10 (non détaillée dans ce document). - Tenir / stocker à l'abri des matières comburantes. |
| Utilisation(s) finale(s) particulière(s) | substance chimique de laboratoire, utilisée en laboratoire et à des fins d'analyse |